

> ÉTAT DE GENÈVE – OFFICE CANTONAL DU GÉNIE CIVIL
> COMMUNE DE SATIGNY

TRAVERSÉE DU VILLAGE DE SATIGNY

AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE 30 ET D'UNE ZONE DE RENCONTRE

5^{ÈME} ÉTAPE : DÈS LE LUNDI 1^{ER} AVRIL 2019 – DURÉE 5 MOIS

MODES DE TRANSPORT CONCERNÉS



QUOI, COMMENT ?

L'office cantonal du génie civil et la commune de Satigny aménagent une zone 30 et une zone de rencontre, assainissent les collecteurs des eaux usées et des eaux claires et installent des conduites de chauffage à distance. Conformément au calendrier annoncé, ces travaux s'achèveront à la fin de cette 5^{ème} étape.

Cette dernière étape concerne **la route d'Aire-la-Ville qui sera totalement fermée à la circulation de transit sur le tronçon routier compris entre les carrefours des routes du Mandement et de la Gare-de-Satigny**. Un itinéraire de déviation sera mis en place par les routes du Mandement et de la Gare-de-Satigny et les cheminements piétonniers seront maintenus moyennant quelques redirections en fonction des besoins du chantier. **Les arrêts Satigny-Poste des lignes tpg W et 54 ne seront pas desservis durant toute la durée des travaux.**

L'accès aux commerces et aux riverains demeurera seul autorisé sur ce tronçon et sera organisé en trois sous-étapes (voir infographie au verso). **La vitesse sera alors limitée à 20 km/h.**

Sous-étape 5.1 – dès le 1^{er} avril 2019 : Fermeture complète du tronçon entre la route du Mandement et la rampe d'accès au parking de l'EMS. Accès par véhicules aux propriétés privées non garanti pour tous les riverains.

Sous-étape 5.2 – dès juin 2019 : Fermeture complète du tronçon entre la rampe d'accès au parking de l'EMS et la rue des Etourneaux et suppression d'une voie de circulation côté place du village jusqu'au chemin de Myllia. Accès par véhicules aux propriétés privées garanti. Les places de stationnement sur le domaine public communal seront provisoirement supprimées.

Sous-étape 5.3 – dès juillet 2019 : Mise en sens unique du tronçon en direction de la route du Mandement entre la rampe d'accès au parking de l'EMS et le chemin de Myllia. Accès par véhicules aux propriétés privées garanti. Les places de stationnement sur le domaine public communal seront provisoirement supprimées.

Bien que tout soit mis en œuvre pour limiter au maximum l'impact des travaux, des nuisances peuvent subsister. Les maîtres d'ouvrage remercient par avance les riverains de leur compréhension pour la gêne occasionnée et recommandent aux usagers de circuler avec prudence et de se conformer à la signalisation mise en place.

QUAND, COMBIEN DE TEMPS ?

5^{ème} étape : dès le lundi 1^{er} avril 2019, pour une durée de 5 mois

Ce planning est intentionnel, il est soumis aux aléas d'un chantier comme la météo, le rendement ou la disponibilité des hommes, des machines ou des matériaux. En cas de décalage important, un nouvel avis sera disponible sur notre site internet avisdetravaux.ge.ch

POURQUOI ?

L'ensemble des travaux contribue à améliorer la sécurité de tous les usagers de la route et à aménager des espaces adéquats pour la mobilité douce. **Cette mesure figure au catalogue des 100 mesures de mise en œuvre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, plébiscitée le 5 juin 2016 par près de 68% des Genevois** : découvrez le dossier complet sur la Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée sur ge.ch/lc/lmce

RENSEIGNEMENTS

GE-TRANSPORTS À VOTRE SERVICE
TÉL. 022 546 87 00
AVISDETRAVAUX.GE.CH

MAIRIE DE SATIGNY
TECHNIQUE@SATIGNY.CH
TÉL. 022 753 90 40
WWW.SATIGNY.CH

